

DEMANDE DE REGULARISATION CONJOINT DE FRANÇAIS

Vous devez apporter votre dossier complet, classé dans l'ordre de la liste. **Il convient de présenter les originaux, accompagnés d'une copie des documents suivants** et le cas échéant, de leur traduction en français par un traducteur interprète agréé près une cour d'appel.

**Cette procédure est destinée aux étrangers en situation irrégulière sur le territoire français.
Pour déposer votre demande, vous devez prendre rendez-vous sur le site internet www.somme.gouv.fr.**

1. Documents communs

- **Justificatifs d'état civil** : - extrait d'acte de naissance avec filiation ou copie intégrale d'acte de naissance (A noter qu'un acte de naissance doit être apostillé ou légalisé, le cas échéant – voir le site internet www.diplomatie.gouv.fr - rubriques « Services aux citoyens » / « Légalisation et notariat » / « Légalisation et certification de signatures »)
- si vous êtes marié et/ou avez des enfants : carte de séjour ou d'identité du conjoint + extrait d'acte de mariage + extraits d'actes de naissance des enfants avec filiation (documents correspondant à la situation au moment de la demande)
- **Justificatif de nationalité** : passeport (pages relatives à l'état-civil, et aux dates de validité) ou à défaut, carte d'identité, attestation consulaire...
- **Justificatif de domicile datant de moins de 6 mois** :
 - facture/échancier (édition il y a moins de 6 mois) d'électricité ou gaz ou eau ou téléphone fixe ou accès à internet
 - bail de location ou quittance de loyer (uniquement si locataire d'un organisme public type CROUS, Office de HLM...)
 - relevé de taxe d'habitation (si moins de 6 mois) ou attestation d'assurance habitation
 - **si hébergement à l'hôtel** : attestation de l'hôtelier + facture du dernier mois
 - **en cas d'hébergement à titre gratuit chez un particulier** : attestation de l'hébergeant datée et signée + copie de sa carte d'identité ou carte de séjour + justificatif de domicile de moins de 6 mois (acte de propriété ou relevé de taxe d'habitation ou facture/échancier d'électricité ou gaz ou eau ou téléphone fixe ou accès à internet de l'hébergeant ou bien quittance/bail de location si locataire d'un organisme public)
- **4 photographies d'identité** récentes (format 35 mm x 45 mm – norme ISO/IEC/19794-5:2005) (pas de copie)
- **50 € en timbre fiscal** au titre de l'acquittement du droit de visa de régularisation (droit dû par l'étranger entré irrégulièrement ou ne disposant pas du visa requis ou séjournant irrégulièrement).
- **Formulaire au verso dûment complété**

2. Documents spécifiques au titre demandé

CONJOINT DE FRANÇAIS (art. L. 211-2-1 et L. 313-11 4° du CESEDA, art.6 (2) de l'accord franco-algérien) code Agdref : 9805

- Copie du **visa d'entrée en France**
- Justificatif de mariage : **copie intégrale de l'acte de mariage célébré en France**
- **Carte nationale d'identité ou passeport du conjoint français** en cours de validité : **Le conjoint doit être présent** lors du dépôt de la demande
- Communauté de vie : déclaration sur l'honneur conjointe du couple attestant de leur vie commune et **tous documents permettant d'établir la communauté de vie en France depuis au moins 6 mois** (contrat de bail, quittance EDF, déclaration de vie commune à la CAF, courriers administratifs reçus à la même adresse faisant mention d'un ou des deux noms des époux...)

Votre état civil :

Nom de naissance :

Prénoms :

Nom d'épouse :

Nationalité :

Date et lieu de naissance :

Adresse complète :

Numéro de téléphone :

Votre profession ou formation :

Votre situation matrimoniale :

célibataire / marié(e) / veuf(ve) / divorcé(e) / en concubinage / pacsé(e) / séparé(e)

Depuis le :

avec Monsieur/Madame (Nom/Prénom) :

Date et lieu de naissance :

Nationalité :

Numéro d'étranger :

Nature du titre de séjour :

Profession :

Enfants (en France et hors de France) :

NOM Prénom	Date de naissance	Lieu de naissance	Lieu de résidence	Nationalité

Autres membres de famille (en France et hors de France) :

NOM Prénom	Lien de parenté	Lieu de résidence	Nationalité

Votre situation au regard du séjour en France :

- Date de votre dernière entrée en France :

- Avez-vous déjà eu un titre de séjour en France ?

non / oui Si oui, précisez où et quand :

- Avez-vous fait l'objet d'un refus de séjour ou d'une mesure d'éloignement du territoire français ?

non / oui Si oui, précisez dans quel département et quand :

Je sollicite la délivrance d'une carte de séjour et joins à cet effet l'ensemble des pièces demandées. D'autres pièces pourront m'être ultérieurement demandées.

A.....

le

Signature

Attention : Si vous voyagez hors de l'espace Schengen, les récépissés de première demande de titre de séjour ne permettent pas de revenir en France, si vous appartenez à une nationalité soumise à visa. Dans ce cas, vous ne pourrez revenir régulièrement en France qu'après avoir sollicité et obtenu un « visa retour » auprès du consulat de France du pays dans lequel vous vous rendez.